



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six février à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Jean-Luc CABASSON M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL, Mme Irma MONACO.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur MILESI Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur ROUVIER Georges

Monsieur CORDOLEAN Olivier donne pouvoir à Madame BARBA Dominique

Absents excusés sans pouvoir :

Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Madame Irma MONACO

Secrétaire de séance : Monsieur MACHUEL Louis

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 08 Nombre de suffrages exprimés : 08
Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 03

**Demande de subvention du Fond de Solidarité Local 2015 auprès du Conseil Régional pour la
réfection de la toiture de l'ancien moulin**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Fond de Solidarité Local 2015 (F.S.L) affirme la volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accompagner et de soutenir les petites communes face aux enjeux de leur développement. Ce fond permet de réaliser les petites opérations prioritaires indispensables au maintien de la vie de nos communes.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante pour la réfection de la toiture de l'ancien moulin qui serait éligible à une subvention plafonnée à 80 % du montant total.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **DECIDE** de solliciter l'aide du Conseil Régional
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme
Le Maire : Georges ROUVIER

